

Dieu persona non grata dans le traité fondateur : la messe n'est pas dite

Article rédigé par *Jean Choisy*, le 12 juin 2003

Dieu est persona non grata dans le projet de traité constitutionnel européen adopté par la Convention, ce 13 juin. Valéry Giscard d'Estaing a présenté au sommet de Thessalonique, le 20 juin, une dernière version de traité fondateur de l'Union européenne réunifiée qui ne comprend toujours pas de référence explicite à la religion chrétienne.

Le préambule du projet de " Constitution " est désormais lapidaire. Il évoque, comme la version précédente, les "héritages culturels, religieux et humanistes de l'Europe", mais sans introduire de référence à la religion chrétienne, comme le demandent le Vatican, la Pologne, l'Église orthodoxe grecque, plusieurs responsables politiques italiens, allemands, espagnols et les députés européens signataires du Manifeste de Bruxelles.

Le texte est expurgé de "l'élan spirituel qui a parcouru" l'Europe, les "civilisations hellénique et romaine" ou "les courants philosophiques des Lumières", qui figuraient dans la version du 28 mai. Le nouveau préambule simplifié est rédigé comme suit : "S'inspirant des héritages culturels, religieux et humanistes de l'Europe, dont les valeurs sont toujours présentes dans son patrimoine, et qui ont ancré dans la vie de la société sa perception du rôle central de la personne humaine et de ses droits inviolables et inaliénables, ainsi que du respect du droit, ... "

Premier à réagir, l'Allemand Erwin Teufel, représentant du Bundesrat, a souhaité que soit reconnue "la signification fondamentale de la chrétienté". Le chrétien-démocrate a reçu le soutien inattendu de son ministre des Affaires étrangères, Joschka Fischer.

Pour Elmar Brok, président allemand de la commission des Affaires étrangères du Parlement européen, le rôle du christianisme dans l'histoire de l'Europe est "un fait, non une opinion". La représentante du gouvernement espagnol, Ana Palacio, a souligné que la reconnaissance des valeurs chrétiennes sont "le reflet de la réalité européenne".

Seuls les élus de gauche ont approuvé le texte. Au nom des socialistes, le Français Olivier Duhamel a demandé qu'"on ne change pas d'un iota" le texte proposé : "Ne rouvrons pas les querelles qui ont été réglées."

Valéry Giscard d'Estaing a répondu qu'il n'entendait pas rouvrir le débat, sauf si une proposition soutenue par une majorité était présentée. Mais celle-ci n'est pas venue. On a seulement consenti à intégrer le fait que les "valeurs [héritées]" étaient "toujours présentes" dans le patrimoine européen.

L'adoption du traité par les conventionnels a donné lieu à un concert de louanges et d'autosatisfaction qui ne doit pas faire illusion. Le projet Giscard a été adopté car il fallait bien en finir, et présenter un texte au conseil de Thessalonique. Mais plusieurs Etats ne se satisfont pas des propositions de la Convention. Le Portugal se battra jusqu'au bout sur la référence chrétienne. La Grande Bretagne ne se reconnaît pas dans le projet, l'Espagne exprime des "réserves essentielles". Si la reconnaissance du christianisme est considérée pour beaucoup comme une simple monnaie d'échange, elle n'en reste pas moins une pierre d'achoppement qui peut révéler des surprises. "La messe est dite" écrit Le Monde, mais la mission de la Convention était seulement de remettre un projet. Les chefs d'Etat et de gouvernement auront jusqu'à la fin de l'année pour l'adopter, après sans doute des aménagements sans fins... Il devra être ensuite ratifié par voie référendaire ou parlementaire dans les vingt-cinq pays-membres de l'Union.

En fait, tout commence. C'est maintenant que les négociations entre Etats vont démarrer. À Rome, le 14 juin, les auteurs du Manifeste de Bruxelles (signé à ce jour par plus de soixante-dix eurodéputés), se sont réunis pour ajuster leur stratégie de défense de la liberté religieuse, et accélérer la mobilisation des Européens favorables au " respect de la vérité historique ", comme l'a demandé le Saint-Siège le 30 mai.

Le calendrier des travaux de l'Union européenne réunifiée

- 28 février 2002 : début des travaux de la Convention

- 20 juin 2003 : VGE présente le projet de traité ("Constitution" selon la terminologie en vigueur), aux chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union au sommet de Thessalonique
 - 15 octobre : début de la Conférence intergouvernementale (CIG) chargée d'adopter le texte définitif de la "Constitution" avec la participation de plein droit des dix pays qui ont signé le traité d'adhésion
 - décembre 2003 ou printemps 2004 : début du processus de ratification de la "Constitution" par les vingt-cinq (par référendum ou voie parlementaire selon les pays)
 - 1er mai 2004 : réunification (élargissement selon terminologie officielle) de l'Union aux dix nouveaux Etats membres
 - Juin 2004 : signature du traité (de la "Constitution") par les 25
 - 2006 : entrée en vigueur du traité fondateur
- > D'accord, pas d'accord ? Envoyez votre avis à Décryptage
- >